

# Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95

« Ensemble pour être plus forts »



Mai 2012



## CALENDRIER

**Journée contre l'homophobie :**  
le 17 mai

**CTL :**  
le 26 juin

**CAPL Tableaux d'Avancement :**  
pour les C le 24 mai  
pour les B le 7 juin

**CAPL Notation :**  
le 11 juin pour les C  
le 12 juin pour les B  
le 15 juin pour les A

**Mutations locales :**  
les C le 28 juin  
les B filière GP le 29 juin  
les A filière GP le 2 juillet  
les B et A filière F du 16 au 19 juillet

**CHSCT :**  
le 22 juin

**Formation syndicale niveau 1 :**  
du 11 au 15 juin

## DERNIER REPAS A L'ÉLYSEE POUR SARKOZY



Une majorité de citoyens a élu un nouveau Président de la République le dimanche 6 mai 2012.

La participation importante des électrices et électeurs témoigne de leur mobilisation pour intervenir sur les choix à venir.

Le résultat de l'Élection présidentielle exprime un « désaveu » pour Nicolas Sarkozy. Sa politique autoritaire et antisociale, son passage en force sur la réforme des retraites et sa façon de gouverner sont maintenant clairement sanctionnés.

La CGT s'en félicite.

L'influence des thèses racistes et xénophobes a été omniprésente tout au long de la campagne. La CGT poursuivra son combat contre la division, les idées d'extrême-droite et les discriminations, pour « le travailler et vivre ensemble ».

L'élection de François Hollande est aussi l'expression d'une forte aspiration à un changement de politique économique et sociale. Elle s'était déjà exprimée dans les mobilisations sociales en 2009, 2010 et dernièrement lors du 1er mai 2012 contre les discriminations et pour la justice sociale.

Un contexte, a priori plus favorable à la satisfaction des revendications, est créé. Il doit se traduire par des décisions nouvelles, propres à changer le quotidien des salariés, retraités et privés d'emploi, à donner confiance aux jeunes dans leur avenir alors que les exigences patronales et celles des marchés financiers sont toujours aussi présentes.

L'intervention et l'action syndicale doivent être renforcées. Dans l'immédiat, tous les syndicats doivent refuser l'extension de la flexibilité exigée par le MEDEF au travers des accords dits « compétitivité emploi ».

Un véritable changement passe par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, la reconnaissance et la revalorisation du travail, de son contenu et de sa finalité, le développement des services publics sur l'ensemble du territoire, un haut niveau de protection sociale et une véritable politique industrielle.

La réponse aux enjeux économiques et sociaux passe par une autre répartition des richesses au service du développement humain durable.

L'avenir de l'Europe ne peut se construire par la mise en concurrence sociale et fiscale entre pays, il faut une Europe solidaire et sociale axée sur la croissance et la coopération et non sur l'austérité généralisée imposée à l'ensemble des salariés.

La CGT continuera à être active pour le progrès social indispensable pour sortir de la crise et entend créer les conditions de l'action syndicale unitaire pour y parvenir.

**Dans cette situation nouvelle et ouverte, la CGT appelle les salariés, les retraités, les privés d'emploi à rester mobilisés, à s'organiser, à se syndiquer à la CGT pour poursuivre leur action au travail, dans la vie, dans la cité pour faire aboutir leurs revendications.**

## Contrat moral ? De qui se moque-t-on !!!

Lors d'un appel à candidatures pour un poste à pourvoir en direction, le chef de service a reçu les candidats pour un entretien et leur a proposé de passer un "contrat moral" avec eux, sous entendu, rien n'est écrit (comme c'est bizarre), tout est une question de confiance entre nous !

Alors si vous postulez voici quelques conseils :

Pour obtenir ce poste :

- mieux vaut ne pas être mère ou père de jeunes enfants, qui pourraient tomber malades (les sales gosses !),
- mieux vaut ne pas prendre de congés maladie, ( ça tombe bien avec la mise en place du jour de carence on n'a plus les moyens d'être malade ) c'est marche ou crève!
- mieux vaut ne pas faire grève (je croyais que l'on était encore en démocratie avec le droit de grève reconnu ?)

Plusieurs agents choqués par ces propos nous les ont rapportés, ce qui a permis à la CGT d'intervenir en CTL pour dénoncer ce "contrat immoral" et anti-statutaire !

## QUE LA CAMPAGNE EST BELLE !

Avez-vous entendu la communication ministérielle concernant la nouvelle déclaration de revenus ? Rien de plus simple pour l'usager ! Cela devient même encore plus facile cette année puisqu'il est possible de télédéclarer depuis son mobile. La publicité incite également les usagers à se déplacer au centre le plus près de son domicile. Qu'importe donc qu'il s'agisse d'une ex-trésorerie ou d'un ex-centre des impôts. Avec la fusion tout est devenu enfantin, évident, magique. Les agents sont capables de répondre à tout puisque tout est simple ! En un mot comme en cent : un monde enchanté s'offre à nous !

De 2010 à 2011 les accueils des centres des finances publiques comme les trésoreries de proximité ont connu une augmentation de leur flux pendant la campagne d'impôt sur le revenu. La réalité se heurte violemment à la vision idyllique de nos élites. Lorsqu'on analyse la forte progression des usagers aux accueils il en ressort que l'impôt estimé si simple par nos dirigeants est jugé de plus en plus complexe par les usagers avec ces changements constants qui déroutent de plus en plus les contribuables. Les flux augmentent donc au même rythme que le stress et la souffrance au travail. Car les agressions verbales sont de plus en plus courantes ! Certains ne supportent plus d'attendre, influencés par la communication mensongère de notre ministère, veulent qu'on leur réponde immédiatement, sont hautains ou insultent les agents

En outre les ex-trésoreries n'ont pas toutes les connaissances requises pour se substituer aux agents des impôts tout comme ces derniers ne sont pas en mesure de répondre aux questions souvent complexes liées au recouvrement. Non pas qu'il y ait réticence de part et d'autre mais parce que ce sont bien deux métiers à part entière. La diversité et la complexité des connaissances rendent difficiles voire impossibles ce qui est insidieusement demandé par notre ministre : se substituer l'un à l'autre. Les syndicats ont beau répéter que la polyvalence à outrance à ses limites M. Parini aura eu à cœur de faire passer sa réforme coûte que coûte au détriment de l'humain.



## Comment faire plus, avec moins ?

Le document annuel de synthèse 2011 présenté par la direction lors du CTL du 3 mai, prouve s'il en était besoin, la contradiction entre le dogme de la suppression des effectifs à la DDFIP du Val d'Oise et la charge de travail, qui à l'inverse, est en forte augmentation.

Ce document pointe une hausse de la fréquentation des usagers de plus de 32% à l'accueil dans les SIP/CDI, de plus de 18% dans les trésoreries et de 36% pour l'accueil électronique dans les SIP/CDI!!!

A contrario, le budget de la ddfip fond a vu d'oeil tout comme les effectifs. Concernant par exemple les fournitures, le ratio moyen par agent est en baisse de 15%

Et on nous bassine avec la "soi-disant" prise en compte des risques psychosociaux, mais de qui se moque t'on ?

## Heure Mensuelle d'Information syndicale

Contrairement aux messages régulièrement envoyés par la direction lors de la tenue de HMI, les agents ne doivent pas faire une demande d'autorisation la veille à leur chef de service pour y participer. Contrairement à l'affirmation de la direction en CTL, qui soutenait la véracité de ces propos, la CGT en faisant référence à la note sur le dialogue social du 22 août 2011 (texte de référence de l'administration) a dû en faire une relecture. Les futurs messages de la direction seront modifiés. Comme quoi : Il n'y a pas pire aveugle, que celui qui ne veut pas voir !!!

**RAPPEL :** Tout agent a le droit de participer, selon son choix, à une réunion d'information sur le temps de service, dans la limite de 12h par an, sous réserve des nécessités du service. Elles ne donnent pas lieu à une saisie dans **agora**.

ON PARLE LA MÊME LANGUE, MAIS ON NE DOIT PAS PARLER LE MÊME LANGAGE.



## La direction n'assure pas la sécurité des agents



Sur les petites trésoreries, des lecteurs nous ont signalé que les extincteurs n'ont pas fait l'objet d'un contrat d'entretien depuis 2 ou 3 ans. Nous avons fait remonter ça à la direction, faisant remarquer que les petits sites n'ont pas le même traitement que les grands. En effet, si la maintenance est effectuée sur ces grands sites, les contrats sur les petits n'ont pas été renouvelés, ce qui est inadmissible. La direction nous a répondu que les contrats d'entretien sont en cours de régionalisation et qu'ils seront prochainement (juin ?) renouvelés. Ce n'est pas une excuse !

Concernant les chaudières des sites de Montmorency, Luzarches et Gonesse, elles n'étaient plus entretenues depuis plus de deux ans. Le danger est potentiellement important, car une chaudière mal entretenue est susceptible de rejeter du monoxyde de carbone, gaz inodore mais hautement toxique. Nous avons immédiatement demandé à la direction de débloquer des crédits d'urgence : elle doit assumer ses responsabilités et notamment son obligation d'assurer la sécurité des agents qui travaillent pour elle. La direction a accepté de faire intervenir la société de maintenance hors contrat et rapidement.

Ces exemples sont la démonstration qu'en étant vigilants et en nous faisant remonter les problèmes, on peut faire avancer les choses ensemble !

## Des carences infernales pour les fonctionnaires.

### UN JOUR DE CARENCE POUR LES FONCTIONNAIRES ?



Instaurée en décembre 2011 (loi de finances 2012), cette disposition est applicable dans toute la fonction publique depuis le 1er janvier 2012. Présentée comme une mesure d'équité envers les salariés du privé, il s'agit en réalité d'un acte politique de démagogie anti-fonctionnaire.

Contrairement aux dispositions de nombreuses conventions collectives et à certains accords d'entreprises couvrant la grande majorité des salariés, il n'est pas possible pour les administrations de s'exonérer de cette mesure qui vise les agents publics, et stigmatise les plus

fragiles.

Les modalités d'application ne sont pas encore stabilisées, la liste exhaustive des indemnités et primes entrant dans le champ de la retenue ne devant être communiquée qu'au mois de juin.

Certains collègues ont dû prendre des congés annuels, plutôt que des congés maladie pour éviter l'amputation de leur rémunération déjà bien maigre.

**Signez massivement la pétition mise en ligne sur le site**  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/Petition-CGT-contre-la-journee-de.html>

### Pour un 8ème échelon sans barrage, ni contingentement

Le décret n°2011-1445 du 3 novembre 2011 a créé un échelon spécial en fin de grille pour les agents administratifs en échelle 6. Les modalités d'accès à cet échelon telles que définies dans ce décret limitent les possibilités aux agents d'atteindre ce nouvel échelon en créant un barrage au travers d'un tableau d'avancement. Les conditions de mise en œuvre à la DGFIP, outre qu'elles ne donnent aucune visibilité sur les taux de promotion retenus, instaurent une sélection par l'âge. Ni grade, ni échelon, l'indice net majoré 430 ne donne aucune perspective de carrière digne de ce nom aux agents administratifs de catégorie C.

Signez la pétition (en ligne à l'adresse jointe) pour exiger la levée de tout contingentement, les modalités d'accès à l'indice net majoré 430, et la création d'un réel 8ème échelon pour permettre la mise en place d'un déroulement de carrière linéaire au sein de l'échelle 6.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Creation-d-un-8eme-echelon-au,10241.html>

### LA PESTE NOIRE...



Si les militants de la Cgt se réjouissent que la France soit débarrassée de Sarkozy, personne ne peut se réjouir de la montée du FN. Faut-il rappeler que les retraites, l'ensemble de la protection sociale, le statut des fonctionnaires... ont été rédigés en pleine période de résistance et mis en place à la Libération ? Faut-il rappeler la place de l'extrême-droite en France durant cette période ? Faut-il rappeler, après la célébration du 8 mai 1945, que de nombreux résistants n'ont eu de cesse

durant toute leur vie de dénoncer le populisme et la banalisation du FN qui n'a jamais été le défenseur des salariés ni des services publics ? Faut-il rappeler que le FN n'est certainement pas un petit parti franchouillard et que de nombreux liens avec une extrême droite beaucoup plus violente existent dans toute l'Europe ? Justement, partout en Europe, comme à chaque fois dans l'Histoire en période de crise, l'extrême droite revient sur le devant de la scène... L'austérité est le purin sur lequel elle prospère... Tout doit donc être fait pour imposer d'autres choix que celui de faire payer les peuples à la place de la Finance ! On a pas le choix, les socialistes auront un devoir de réussite contre l'austérité, mais pour cela, il va falloir l'aider à ne pas s'égarer, comme bien souvent au cours de son histoire.

### Allo la Terre, ici 2042 !

Vous n'êtes pas sans savoir que le département du Val d'Oise a été choisi ainsi que celui de l'Orne pour tester le scannage des déclarations de de revenus 2042. Nous allons essayer de vous retracer l'incroyable épopée des déclarations 2042.

Dans un premier temps les déclarations sont mises sous plis (plis spéciaux) pour être envoyées à Lille dans les locaux du Centre d'encaissement, là où aura lieu le scannage. Les déclarations sont acheminées par porteur privé (UPS) et arrivent au jour le jour sur le centre.

Une fois à Lille, les déclarations sont passées au scannage (ouille ouille s'il y a des agrafes, trombones ou autres). Nous avons appris récemment qu'il y a eu quelques petits problèmes car certains papiers sont plus fins que d'autres donc la machine n'en a fait qu'à sa tête. Nous n'avons eu aucun écho depuis.

Les déclarations difficilement déchiffrables sont confiées aux vidéo-codeuses, comme quoi quand la machine s'emballa, on appelle au secours les agentes pour les saisir.

Des listings d'anomalies (dont le taux est évalué à 6% par la direction) seront bien évidemment renvoyés aux services d'assiette qui devront les exploiter par le biais d'un nouvel applicatif accessible par portail métier dénommé « DOM PART ». Un seul agent par pôle de gestion a été convié à la présentation de l'application et l'agent doit à son tour former ses collègues.

La CGT a bien entendu dénoncé ce procédé, qui au-delà de ne pas fournir une formation adéquate à tous les agents, dévoile le peu de considération que porte l'administration à son personnel qui est toujours en première ligne pour appliquer les réformes et les changements successifs imposés sans véritable concertation.

Le scannage sera-t-il un succès ? Telle est la question ! En tout cas on peut déjà attribuer un zéro pointé à la pseudo démarche participative, chère à l'administration, qui ne devrait pas se contenter d'en parler mais surtout de l'appliquer !

### IMPOTS : LE NOMBRE DE CONTRIBUABLES VA GRIMPER



## Difficile de se loger et se re-loger

Le Ministère des Finances Publiques a promis un budget conséquent afin de maintenir un service social de haut niveau à ses agents.

Car force est de constater que l'Etat a échoué à assurer la subsistance de certains de ses agents. La preuve en est : la difficulté que certains d'entre eux éprouvent à se loger. Avec un salaire gelé depuis plusieurs années, la crise du logement, et des changements de situations familiales, les ressources qui sont attribuées au personnel de l'Etat ne suffisent pas toujours à trouver des réponses de logement dans le parc locatif privé.

Ces collègues peuvent demander l'attribution de logements sociaux par l'intermédiaire des correspondants sociaux de la DGFIP qui ne jouent qu'un rôle d'intermédiaire entre les demandeurs de logements, les services de l'ALPAF et ceux de la préfecture, lesquels sont les seuls gestionnaires des parcs locatifs accessibles à nos agents.

Bien sûr les moyens sont limités et bien loin de l'aide sociale de haut niveau qui nous est annoncée. En effet, dans le Val d'Oise, certains

### C'EST LES SOLDES



agents font, à regret, le choix de se loger dans le parc locatif privé lorsque leurs attentes de proximité ou de cadre de vie ne peuvent être atteintes par les propositions de logements qui leur sont faites. Par ailleurs, les témoignages qui nous sont remontés font état de collègues en instance de divorce, qui se sont vus refuser un logement social au prétexte de prévenir toute réservation abusive. Toujours afin que le parc locatif public puisse profiter au plus grand nombre, les demandes de logement de familles souhaitant s'agrandir et ayant déjà obtenu un logement social par le passé n'aboutissent pas faute de places.

La DGFIP ne bénéficiant pas de logements qui lui sont nominativement dévolues, des améliorations ne seront envisageables qu'à travers des augmentations budgétaires de l'Etat au niveau départemental, régional et national. Dans l'immédiat, il semble que les collègues actuellement en logement sociaux et qui souhaitent se reloger dans la même résidence puissent tout de même obtenir gain de cause en s'adressant directement à leur bailleur.



### Les déplacements professionnels à vos frais

Si la direction voulait nous décourager de suivre des formations, elle ne s'y prendrait pas autrement !

Nous vous avons fait un petit résumé de la nouvelle note sur les remboursements de frais.

Il est à noter que la direction nous a affirmé qu'il n'y a aucun changement par rapport à ce qui était fait avant, et que la seule nouveauté serait le remboursement de frais de repas pour les EDRA !

Sur les déplacements : La note précise que la demande de remboursement de frais est désormais soumise à la fourniture de justificatifs. Pourtant, ils ne peuvent pas toujours être présentés par les collègues ( titre de transport avalés, utilisation d'un véhicule personnel). Interpellée par la CGT lors d'une réunion, la direction a tout d'abord évoqué que des certificats de l'administration peuvent exceptionnellement être délivrés par la division budget pour un remboursement sans justificatif. Cependant, bien qu'exceptionnels, ces certificats sont la réponse systématique de la direction aux cas pratiques qui lui sont présentés. La CGT a demandé une note explicite de la direction à destination de tous les agents expliquant les modalités réelles de remboursement.

Sur l'assurance des véhicule personnels pour trajets professionnels : la note de février rappelle qu'il faut une attestation de son assurance pour être autorisé par l'administration à utiliser son véhicule personnel (pour se rendre en stage par exemple). La CGT a demandé dans quelle condition le surplus, de cotisation demandé par les assurances le cas échéant, pouvait être remboursé. La direction a répondu que ça n'était pas prévu.

Sur les frais de repas : la CGT a rappelé la difficulté de manger dans un restaurant administratif chaque fois qu'il y en a un sur le lieu de stage. En effet, certains fonctionnent avec une inscription un ou deux jours à l'avance. La direction a répondu qu'il y avait des repas de dernières minutes prévus sur tous les sites sauf Ermont et St Leu. La CGT a donc demandé à la direction de trouver une solution. Celle ci a répondu que les stagiaires pouvaient s'organiser.

Comme vous le constaterez, cette note ne change rien selon l'administration mais elle complique pourtant bel et bien nos conditions de travail. Tous les budgets sont à la baisse, la solution est toute trouvée, les agents doivent mettre la main à la poche sous peine de renoncer à la formation !

**Pour la CGT, il n'en est pas question et l'administration doit assumer totalement ces remboursements !!!**

### Harcèlement sexuel, Vite une nouvelle loi !

Le monde du travail est décidément très dur pour les femmes. Aux inégalités de salaires, aux temps partiels imposés, à la précarité, aux carrières ralenties, aux retraites réduites, les lois existantes n'apportent pas de solution, faute d'être appliquées. Le harcèlement sexuel, autre forme de violence sexiste serait maintenant impuni !

La loi a été jugée trop floue par les sages du Conseil constitutionnel : le 4 mai, ils ont rayé le délit du Code pénal avec effet immédiat.

Des centaines de procédures judiciaires risquent d'être annulées. Les victimes dont les procédures sont en cours voient ainsi s'ajouter des souffrances supplémentaires à celles qu'elles ont subies du fait des comportements inadmissibles de collègues, souvent leurs supérieurs hiérarchiques.

Avec de nombreuses associations, collectifs, syndicats, la CGT exige de nouveaux droits, une nouvelle loi, dès le début de la prochaine législature : ce sont les harceleurs qui doivent se sentir en danger !

Plus aucune personne harcelée ne doit se sentir isolée, sans défense. Sur le lieu de travail, c'est une affaire syndicale avant d'être judiciaire.

